

Nouvelle Aquitaine

Pour comprendre

Les ZNIEFF sont des espaces de grand intérêt écologique abritant une biodiversité patrimoniale. Il en existe deux types :

- Les **ZNIEFF** de type **1** sont des espaces relativement homogènes d'un point de vue écologique, « définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional » (Inventaire National du Patrimoine Naturel).
- Les ZNIEFF de type 2 sont des grands ensembles intégrant différents milieux naturels homogènes entretenant de fortes relations entre eux.

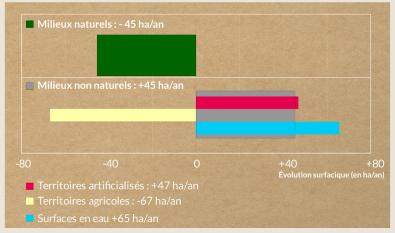
Leur identification repose sur un inventaire national lancéen 1982, actualisé en continu depuis 2016, permettant de constituer un socle de connaissances, sur lequel peuvent s'appuyer les politiques environnementales et d'aménagement du territoire. Ce ne sont donc pas des espaces protégés, bien que les ZNIEFF puissent être en partie ou totalement intégrées à des espaces protégés.

Au sein des ZNIEFF, il est possible de distinguer plusieurs types de milieux (d'après la base de données Corine Land Cover) : naturels, agricoles, artificiels et aquatiques. Sous Corine Land Cover, les milieux naturels regroupent notamment les forêts, landes, prairies, pelouses naturelles et zones humides. L'évolution de leur surface donne une information sur l'état écologique des habitats naturels associés.

■ Cet indicateur exprime l'évolution de la surface des milieux naturels dans les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Repères

Évolution des milieux naturels et non naturels en ZNIEFF, en Nouvelle-Aquitaine (de 1990 à 2018 en hectare par an)



Sources : Agence Européenne de l'Environnement (Corine Land Cover), DREAL

Nouvelle-Aquitaine

Traitement: ARB Nouvelle-Aquitaine, 2020

Les ZNIEFF recouvrent 13 145 km² de la Nouvelle-Aquitaine (15,5 %).

Entre 1990 et 2018, les milieux naturels des ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine ont perdu 1 280 ha (- 0,15%).

En France métropolitaine, la perte des milieux naturels des ZNIEFF représente 41 720 ha (-0,31%).

En-dehors des ZNIEFF, les milieux naturels de Nouvelle-Aquitaine ont progressé de 614 ha par an en moyenne entre 1990 et 2018 (+0,46% en 28 ans), ce qui s'explique par la déprise agricole et l'augmentation des surfaces de prairies temporaires.

Enjeux

Les milieux naturels se caractérisent par des communautés d'espèces qui se maintiennent en équilibre avec les conditions physiques, chimiques et biologiques de leurs habitats. Même si les activités humaines ont une influence, elles n'ont pas altéré la structure et le fonctionnement de ces milieux de façon marquée (Triplet, 2019). Or, ces milieux concentrent les enjeux de patrimoine naturel à l'origine de l'inventaire des ZNIEFF.

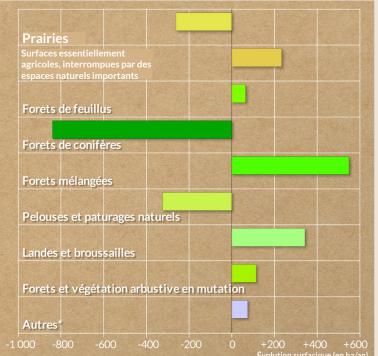
La régression des milieux naturels, au profit de terres labourées et cultivées et d'espaces artificialisés notamment, témoigne d'une anthropisation croissante qui s'accompagne de diverses pressions sur la faune et la flore sauvages : destruction, dégradation et fragmentation des habitats naturels, perturbations, diminution des populations des espèces spécialistes des milieux en régression...



Entre 1990 et 2018, les milieux naturels ont régressé au profit des espaces agricoles (-1 007 ha) et des surfaces en eau (-722 ha). Ainsi, les prairies ont perdu 2 468 ha au profit des terres arables, vignobles et vergers. De même, les forêts ont régressé sous l'effet des défrichements. Par ailleurs, la progression des plans d'eau de plus de 25 ha (lacs, étangs...) se fait au détriment des espaces naturels terrestres (-875 ha).

Les milieux naturels ont progressé en faveur de certains espaces artificialisés. Ce gain représente 449 ha, il est principalement lié au réaménagement des carrières à ciel ouvert et à l'enfrichement de zones industrielles et commerciales. Néanmoins, plusieurs milieux naturels ont régressé à cause de l'artificialisation : les prairies ont perdu 462 ha et les forêts 181 ha, voire 734 ha si on ne prend pas en compte le gain des surfaces forestières issues du réaménagement de carrières.

Évolution des milieux naturels en ZNIEFF, en Nouvelle-Aquitaine (de 1990 à 2019 en hectare par an)



Entre 1990 et 2018, les milieux naturels ayant le plus régressé au sein des ZNIEFF sont les forêts de conifères (-23 509 ha), puis les prairies et les pelouses (milieux ouverts). Les forêts de conifères ont surtout évolué en formations mixtes, associant des arbres, des arbustes et des buissons, indiquant que les forêts sont en régénération suite à des perturbations d'origine naturelle (tempêtes...) ou humaine (coupes, éclaircies...). La régression des milieux ouverts est principalement liée au retournement de prairies, ainsi qu'à l'embroussaillement et au reboisement des pelouses et des pâturages dans un contexte de déprise agricole.

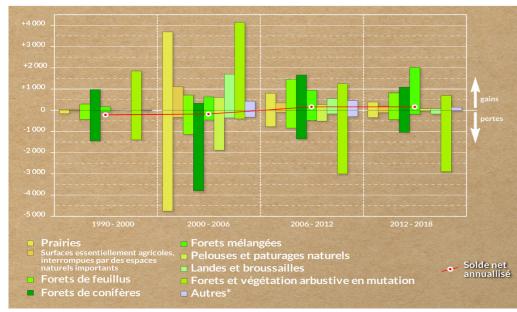
Les milieux ayant le plus fortement progressé sont les forêts mélangées, issues de forêts de conifères et de formations arbustives principalement, puis les formations arbustives (landes et broussailles, forêts et végétation arbustive en mutation), qui sont liées soit à une dynamique de fermeture du milieu (en cas de déprise agricole notamment), soit à une dynamique d'ouverture du milieu (coupes forestières...).

Les surfaces essentiellement agricoles interrompues par des espaces naturels importants ont aussi progressé. Elles correspondent principalement à des prairies et des forêts de feuillus progressivement morcelées par des cultures.

Autres *: plages, dunes et sables, roches nues, végétation clairsemée, marais intérieurs, tourbières, marais maritimes, marais salants et zones intertidales. Sources : Agence Européenne de l'Environnement (Corine Land Cover), DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2020

Évolution annualisée des milieux naturels en ZNIEFF au cours de 4 périodes successives entre 1990 et 2018, en Nouvelle-Aquitaine

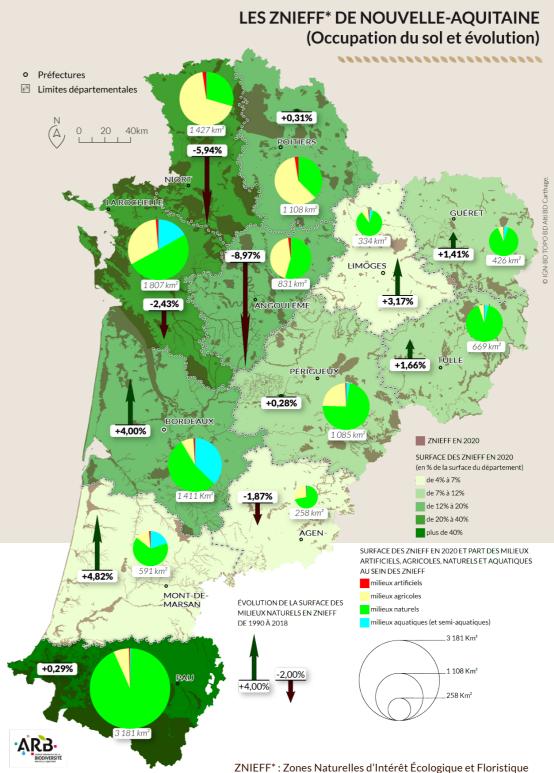
(en hectare par an)



Sources : Agence Européenne de l'Environnement (Corine Land Cover), DREAL Nouvelle-Aquitaine Traitement : ARB Nouvelle-Aquitaine 2020

Entre 1990 et 2006, les milieux naturels des ZNIEFF perdent des surfaces chaque année en moyenne, puis la tendance s'inverse: les milieux naturels progressent en moyenne de 156 ha par an entre 2006 et 2012, puis de 164 ha par an entre 2012 et 2018.

Entre 2006 et 2018, les surfaces de prairies et de pelouses cessent de diminuer et croissent très légèrement. De même, les forêts de conifères ont fortement décliné entre 2000 et 2006 mais se maintiennent depuis. Les forêts de feuillus progressent depuis 2006. À l'inverse, les formations arbustives ont beaucoup progressé entre 2000 et 2006 puis régressé après 2006 en devenant des forêts mixtes et de feuillus.



Dans les Pyrénées-Atlantiques, les ZNIEFF ont une superficie très importante et représentent plus de 40% du territoire dans la zone montagneuse. Les milieux naturels représentent 93% de la surface des ZNIEFF et ont légèrement progressé entre 1990 et 2018.

Sur le territoire pictocharentais et en Gironde, la superficie des ZNIEFF équivaut à une forte proportion des surfaces départementales. En revanche, les milieux naturels ne représentent que la moitié ou moins de la moitié de la surface des ZNIEFF.

En Gironde et en Charente-Maritime, cela s'explique par l'étendue des surfaces en eau. liées aux vallées fluviales et aux estuaires notamment. Dans les Deux-Sèvres, la Vienne et la Charente, la part des espaces agricoles et artificialisés dans la surface totale des ZNIEFF est nettement plus élevée que dans le reste de la région. Le nordouest de la région se distingue aussi par la régression des milieux naturels de ses ZNIEFF entre 1990 et 2018 (- 8,97% en Charente et - 5,94% en Deux-Sèvres).

Dans le territoire exlimousin, les Landes et le Lot-et-Garonne, la situation est quasiment inversée. Les ZNIEFF ont une superficie plus réduite et représentent moins de 12% du territoire, mais les milieux naturels constituent la quasi-totalité ou les trois quarts de leur surface. À l'exception du Lot-et-Garonne, les milieux naturels ont progressé entre 1990 et 2018. Cette croissance est notamment liée aux forêts et aux végétations arbustives (Landes, Haute-Vienne).

Réalisation cartographique : Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine, 2020 Sources : Agence Européenne de l'Environnement (Corine Land Cover), 2018. DREAL Nouvelle-Aquitaine, 2020

Objectifs

Il n'existe pas de politique spécifique au maintien des surfaces de milieux naturels au sein des ZNIEFF.

En revanche des orientations stratégiques sont prises pour lutter contre l'artificialisation des sols en France. Le Plan Biodiversité paru en 2018 affiche l'objectif « zéro artificialisation nette ». La séquence éviter-réduire-compenser ou ERC, dont la réglementation est renforcée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée en 2016, concourt à cet objectif. La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en 2019 la feuille de route Néo Terra qui vise une « zéro perte nette de surface en milieux naturels, notamment zéro destruction de zones humides ».

Divers outils de protection et de gestion d'espaces naturels contribuent à protéger les habitats et les espèces des ZNIEFF, notamment les aires protégées (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope...), le classement en site Natura 2000, l'acquisition foncière, les actions des Parcs naturels régionaux (cf. fiche « Effort de conservation des secteurs de nature remarquable »)...

Réglementation

Les ZNIEFF n'ayant pas de portée réglementaire, ce sont les documents d'urbanisme et la présence de périmètres de protection (aires protégées, Natura 2000...) qui peuvent s'opposer à leur modification (mise en culture, plantation, aménagement). À cela s'ajoute la présence, probable au sein des ZNIEFF, d'espèces et d'habitats protégés, qui font l'objet d'une réglementation stricte (interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés sauf dérogation).

Les acteurs du territoire sont donc tenus de prendre en compte les ZNIEFF dans les documents d'urbanisme et de planification (code de l'urbanisme) et dans leurs projets d'aménagement. En effet, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF relève d'une erreur d'appréciation dans le diagnostic environnemental d'un projet/plan/programme, qui peut conduire à un avis défavorable des autorités publiques (circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF).

Méthode

FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

Pour une période de référence, par exemple 1990-2018 :

Surface des milieux naturels apparus entre 1990 et 2018 (valeur positive)

Surface des milieux naturels disparus entre 1990 et 2018 (valeur négative)



LES DONNÉES

- > **Sources :** Agence Européenne de l'Environnement : base de données CORINE Land Cover 1990, 2000, 2006, 2012, 2018 sur l'occupation des sols.
- > Fréquence d'actualisation : tous les 6 ans.
- > Territoire à l'étude : département, région.

LIMITES DE L'INDICATEUR

Cet indicateur est basé sur des données d'occupation du sol (typologie Corine Land Cover), dont l'application aux milieux naturels n'est pas toujours adéquate. Ainsi, certains types d'espaces agricoles ne sont pas considérés comme des milieux naturels, bien qu'ils puissent présenter un fort intérêt patrimonial. De même, l'ensemble des zones forestières sont considérées de la même façon alors qu'elles recouvrent des situations écologiques très variables.

Cet indicateur peut masquer certaines évolutions, notamment celles qui concernent des zones de petite surface, car l'utilisation de la base de données Corine Land Cover ne permet de détecter que les changements de surface supérieure à 5 hectares.

La base de données Corine Land Cover n'étant actualisée que tous les 6 ans, l'indicateur ne peut mettre en évidence des évolutions sur un pas de temps plus court (dernière mise à jour : 2018).

RELATION avec d'autres indicateurs

- > Effort de conservation des secteurs de nature remarquable.
- > Évolution de l'artificialisation des sols.
- > Part du territoire occupé par les écosystèmes peu anthropisés.

Pour en savoir plus

- > Circulaire n°91-71 du 14 mai 1991 relative aux ZNIEFF
- > GIP ATGERI, 2018, 4 millions d'hectares dédiés à l'agriculture, Observatoire des espaces naturels agricoles forestiers et urbains (NAFU)

- > Horellou A., Hérard K. et Siblet J.-P., 2017, Les Zones naturelles d'Intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF): de l'inventaire à l'expertise, Naturae, 12/2017, p. 1-11
- > Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 2018, Plan Biodiversité
- > Muséum national d'Histoire naturelle, Inventaire National du Patrimoine Naturel, site Internet, consulté le 30/03/20
- > Observatoire National de la Biodiversité, 2017, indicateur « Évolution des milieux naturels dans les secteurs de nature remarquable »
- > Triplet P., 2019, Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature, p.750

Action financée par :













